

## LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

VU la loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU les articles L.2213-1, L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande d'arrêté municipal de la société TAMAS BTP 67 en date du 24/06/2024 pour des travaux de raccordement au 4, route de Griesheim ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les normes à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ;

### ARRETE

**Article 1** : La société TAMAS BTP 67 est autorisée à occuper le domaine public et, lorsque les travaux ont lieu :

- **Route de Griesheim entre les n°2 et 6, à réduire la largeur de la chaussée à une voie** dans le sens des numéros décroissants (vers le village) et à barrer la circulation dans le sens des numéros croissants (vers Griesheim) à partir du n°2.  
Une déviation en direction de Griesheim sera mise en place par la rue du Ried et la rue Andersen
- **Rue du Ried entre les n°1 et 11, à mettre en place un alternat à vue**

**Article 2** : Le stationnement est interdit dans l'emprise des travaux à l'exception des véhicules nécessaires aux travaux et la vitesse limitée à 30 km/h.

**Article 4** : La société TAMAS BTP 67 est chargée de la mise en place de la signalisation nécessaire à l'application des dispositions du présent arrêté en fonction de l'avancement des travaux. En particulier, elle veillera à dévier la circulation piétonne sur le trottoir d'en face.

**Article 5** : Toutes les dispositions du présent arrêté seront effectives selon les besoins et l'avancement des travaux dans la période du **08/07/2024 au 19/07/2024 inclus**.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- TAMAS BTP 67
- Police pluricommunale
- Gendarmerie de Rosheim
- SDIS,
- Sélect'OM
- Affichage

Bischoffsheim, le 27/06/2024

Le Maire,  
Claude LUTZ





# Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



## Gestionnaires des réseaux routiers

### Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : TAMAS BTP 67 ..... Représenté par : FEIL Valentin .....

Adresse Numéro : 17 ..... Extension : ..... Nom de la voie : rue Large .....

Code postal 67210 ..... Localité : VALFF ..... Pays : .....

Téléphone 03 88 58 98 18 ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....

Courriel : ..... contact @ tamasbtp67.fr .....

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....

Courriel : ..... @ .....

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....

Hors agglomération  En agglomération

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : Du 11 rue Andersen au 2 route de

Grœnheim / Du 2 rue du Ried au 6 route de Grœnheim

Code postal 67870 ..... Localité : BISCHOFFSHEIM .....

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....

Description des travaux : Travaux de Raccordement électrique pour "RESIDEN'CEL"

Date prévue de début des travaux : 08 07 2024 ..... Durée des travaux (en jours calendaires) : 12 .....

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 12 ..... Date de début de réglementation : 08 07 2024 .....

Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants

Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation

Basculement de circulation sur chaussée opposée

Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement

### Restriction de chaussée

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue .....

Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....



